MARCHÉS PUBLICS | FAMILLES D'ACHATS

LES MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Formation sur 2 jours (14h)

Animée par :

Lucie LETIERCE
Formatrice-consultante Spécialiste de la commande publique

Martin AURENCHE
Expert en droit de la propriété intellectuelle

CFC FORMATIONS
NOTRE EXPERTISE • VOS COMPÉTENCES

LES MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Les prestations courantes, comme la réalisation d'études, de conception, de conseil, peuvent relever du cadre des marchés de prestations intellectuelles et soulèvent la plupart du temps des problématiques liées à la propriété intellectuelle, littéraire, artistique, mais aussi industrielle.

De par le champ très large qu'ils couvrent, ces marchés dépendent d'un cadre juridique complexe et peuvent être difficiles à appréhender.

En effet, ceux-ci relèvent à la fois de la réglementation des marchés publics, du Code de la propriété intellectuelle et du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles (CCAG-PI), qui leur est entièrement dédié.

Compte tenu de ces difficultés et devant leur importance croissante, il est essentiel de maîtriser l'ensemble des spécificités de ces marchés afin de garantir leur bonne passation et exécution.

Dans ce but, nous vous proposons une formation qui vous permettra :
- de comprendre l'ensemble du cadre réglementaire et législatif des marchés publics de prestations intellectuelles
- de mettre en application le CCAG-PI pour sécuriser vos marchés
- d'intégrer les notions et enjeux liés à la propriété intellectuelle

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par vos formateurs, auxquels vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Responsable des marchés publics, service achats
- Agent en charge des achats de prestations intellectuelles
- Agent en charge du suivi et du contrôle de ces marchés

PRÉREQUIS
Connaissances de base de la réglementation des marchés publics

OBJECTIFS

- Assimiler l'ensemble de la réglementation encadrant les marchés de prestations intellectuelles
- Comprendre le fonctionnement et "l'architecture" du CCAG PI
- Rédiger les clauses fondamentales de propriété intellectuelle à intégrer à un marché de prestations intellectuelles

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction

PRIX NET : 2080 €

PROGRAMME

1er JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Tour de table d'introduction
- Présentation et recensement des attentes des stagiaires

9h15 Les marchés de prestations intellectuelles : de quoi parle-t-on ?
- Les marchés publics de PI et la propriété intellectuelle
- Un marché public classique soumis à la réglementation relative à la commande publique tant pour la passation que l'exécution

9h30 Principales notions sur la propriété intellectuelle
- La prestation intellectuelle à distinguer d'autres types de prestations
  - Prestations intellectuelles
  - Prestations de service courant
  - Choix du CCAG (CCAG-PI, CCAG-MOE, CCAG-TIC)
- Propriété intellectuelle et droits privatifs
  - Les droits de propriété intellectuelle
  - Le formalisme des cessions de droits et le droit moral de l'auteur
- Droit de la propriété intellectuelle et droit à l'image
- Propriété littéraire et artistique et propriété industrielle

▶ **Illustrations sur les notions de propriété intellectuelle**

10h45 Pause

11h00 Les enjeux de la propriété intellectuelle
- Exploitation paisible des résultats de la prestation
- Les données pour la gestion d'un service public
- Garanties et sécurité juridique
- Risque pénal

12h30 Déjeuner

LE RÉGIME JURIDIQUE LIÉ A LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

14h00 Les clauses fondamentales de propriété intellectuelle à prévoir dans les marchés de prestations intellectuelles : le nouveau régime relatif à l'utilisation des résultats
- Le régime prévu par le CCAG-PI
  - Ancien régime
  - Nouveau régime : suppression de la logique ancienne de l'option A ou B
- Les clauses contractuelles spécifiques au droit de propriété intellectuelle
  - Cerner au cas par cas les enjeux de la propriété intellectuelle
  - Le régime des connaissances antérieures et l'utilisation des résultats

15h30 Pause

▶ **15h45 Cas pratique/jeu de rôle ou mise en situation.**
Analyser une cession de droits dans le cadre du nouveau régime juridique (CCAG-PI) des droits de propriété intellectuelle

16h45 Échanges questions/réponses avec les stagiaires

17h00 Fin de la 1ère journée

2e JOUR

8h45 Accueil et collation

L'INTÉGRATION DU RÉGIME DE DROIT COMMUN DES MARCHÉS PUBLICS

9h00 L'exécution des marchés publics de prestations intellectuelles
- La gestion financière
  - Les avances : création d'un système d'options alternatives
  - Le prix et les modalités de paiement
  - Les acomptes
  - La cession ou le nantissement de créances
- La retenue de garantie et garantie à première demande
  - Caution personnelle et solidaire

10h30 Pause

10h45
- La durée du marché et la gestion des délais
  - Prolongation du délai d'exécution
- Les modifications en cours d'exécution
- Pénalités pour retard et primes : les changements apportés par les nouveaux CCAG

11h45 Le cas particulier du marché de maîtrise d'œuvre
- Droits du maître d'ouvrage
- Droits du maître d'œuvre

12h30 Déjeuner

LES SPÉCIFICITÉS DU RÉGIME JURIDIQUE DU CCAG-PI (hors propriété intellectuelle)

14h00 Présentation et analyse des autres dispositions du CCAG-PI
- Les moyens du titulaire
- La représentation du titulaire
- L'intégration de clauses de protection de données personnelles (RGPD)
- Nouvelles possibilités de suspension ou prolongation du délai d'exécution, ou de sursis à livraison

15h30 Pause

15h45
- Clause de réexamen : application et rédaction
- Possibilités de conclure un avenant dans plusieurs cas visés par le nouveau CCAG PI
- Différence entre le CCAG-PI et le CCAG Maîtrise d'œuvre en termes de dispense d'avenant pour des prestations supplémentaires ou des dépassements
- Substitution de l'expression "réception" par celle de la simple "admission" des prestations

16h30 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATRICE

Lucie LETIERCE
Diplômée du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, d'un DEA et d'une Maîtrise de Droit Public

- Experte de la commande publique depuis près de 17 ans
- Depuis 2014 : Consultante - Formatrice en réglementation, préparation, passation et suivi d'exécution des marchés publics
- Rapporteur auprès de la Commission des Marchés Publics de l'État entre 2004 et 2005
- Lauréate du concours d'attaché territoriale en 2004
- Publication : "Le Code des Marchés Publics et l'offre économiquement la plus avantageuse" - Éditions du Moniteur

VOTRE FORMATEUR

Martin AURENCHE
Expert en droit de la propriété intellectuelle

Spécialiste de la propriété intellectuelle, il a une expertise de plus de 20 ans (dont 15 années en qualité d'avocat-conseil) dans le domaine des droits d'auteur et des médias notamment dans l'élaboration et la négociation des droits et licences d'exploitation (productions, contenus sportifs, films, œuvres musicales et graphiques, ...)

LES MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MP-S-06

POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Tél. ..... Email .....

N° SIRET ..... Activité / Code NAF .....

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier) .....

Tél. ..... Email .....

Nom du signataire de la convention de formation .....

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours .....

Lieu retenu ..... Date(s) ou cycle(s) .....

Participant(s) :

1er Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

2e (-15 %) Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

3e (-25 %) Nom ..... Prénom .....

Fonction .....

Tél. portable ..... Email .....

Coût total ..... **Code promo** ..... **Financement OPCO** : O oui O non

N° du bon de commande .....

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Date : .....

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Cachet et signature

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

O notre catalogue O notre site internet

O notre newsletter O un emailing

O appel téléphonique O bouche-à-oreille

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Audelà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14ème. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit deconserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - **Site web : www.cfc.fr**

CFC FORMATIONS

Crédit photo AdobeStock - 09/2023